

Manuel MURET, Chef de Projet de production d' électricité . LAUSANNE SUISSE. 49

~~Jean-Luc LEGER, Conseiller Départemental FELLETIN~~

Christian HOULES, Chef d' Entreprise bâtiment. BAZENS (47130) 50

Philippe FROMENTIN, Propriétaire immobilier. AUBUSSON 51

Bertrand DUSSAUSOY, Agriculteur retraité, Ancien Président de la Fédération Départementale  
Ovine GOUZON 52

M. CORSIN Pierre  
commissaire enquêteur





Manuel Muret Lausanne, le 11 mai 2021

Ch. des Grandes-Roches 3A

1018 Lausanne

Suisse

*Annexe 49 du registre d'enquête*

M. CORSIN Pierre  
commissaire enquêteur



### **Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur la colline du Marchedieu à Aubusson**

Par la présente, je tiens à apporter mon soutien à Monsieur Lefranc dans son projet d'implanter une centrale photovoltaïque sur ses terres, situées sur la colline du Marchedieu à Aubusson.

Le tournant vers les nouvelles énergies renouvelables connaît un essor sans précédent et nécessaire pour faire face à l'accélération du changement climatique. Au niveau de la production d'électricité, il n'y a pas de miracle ou d'énergie totalement propre. L'électron le plus propre est celui qu'on ne produit pas. Cependant, face au défi de la décarbonation de nos moyens de production électrique et de la réduction de notre dépendance au nucléaire, les nouvelles énergies renouvelables sont un pilier indispensable.

Parmi elles, le solaire photovoltaïque est connu pour être l'un des modes de production les moins contestés. En effet, il offre une production intéressante durant la journée, c'est à dire durant les périodes de forte consommation, et a des impacts négatifs très réduits, tant au niveau visuel que sur la faune et les êtres humains se situant à proximité. La production intermittente de cette énergie se combine par ailleurs très bien avec les importantes ressources d'énergie hydraulique flexible que possède la France.

Si le solaire photovoltaïque est souvent issu de très petites installations sur des bâtiments existants, les projets de plus grande envergure comme les champs solaires permettent d'avancer plus rapidement dans la transition énergétique. Avec une production estimée d'au moins 22 GWh par an, le projet de Monsieur Lefranc entre exactement dans cette catégorie-là. Il permettra non seulement de contribuer de façon importante à l'approvisionnement en électricité renouvelable et locale du sud creusois, mais permettra également d'exporter par moments dans d'autres régions de France une énergie renouvelable à haute valeur écologique.

L'implantation géographique de ce projet est particulièrement judicieuse et lui donne une valeur toute particulière. Si la pose de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles peut être discutable, ce projet possède un certain nombre de caractéristiques qui le rendent tout à fait acceptable. Tout d'abord, le terrain est situé à l'écart de la ville d'Aubusson et n'est visible que de relativement peu d'endroits habités. De plus, il se trouve à proximité immédiate du poste électrique de la Seiglière – lui même situé sur la ligne de crête de la colline du Marchedieu – et est survolé par plusieurs lignes à très haute tension. De ce fait, ce n'est pas un paysage vierge de toute intervention humaine qui sera transformé en champ solaire, mais bien un paysage agricole contenant déjà à l'heure actuelle une forte composante industrielle qui sera modifié. Il faut ajouter à cela que d'autres collines environnantes sont occupées par des zones industrielles, et qu'il est intéressant que ces activités soient concentrées près de noyaux urbains plutôt que disséminées sous forme de patchwork dans la campagne.

La proximité du poste de transformation électrique de la Seiglière est également un important atout technique, puisqu'il permettra de transformer directement les surplus d'énergie produite pour pouvoir les transporter ailleurs sur le réseau national. Ainsi, pas besoin de modifier complètement le réseau électrique local ou de construire de nouvelles lignes.

Enfin, ces terres ne seront pas entièrement soustraites à l'agriculture, puisque le projet prévoit de garder des terres utilisables sous les panneaux, pour y faire paître des moutons. Il s'agit donc d'une rationalisation extrêmement bien planifiée de ces terres agricoles.

Ce projet a également l'effet vertueux de contribuer à amener, garder et développer des compétences techniques dans le sud creusois. Un certain nombre de redevances viendront en outre alimenter les caisses des communautés locales et donc contribuer à leur bon fonctionnement.

Le projet de Monsieur Lefranc possède donc beaucoup d'atouts et mérite qu'on lui donne l'opportunité de voir le jour. En qualité de spécialiste des énergies ayant travaillé plus de 8 ans en tant que chef de projet dans le développement d'actifs de production d'électricité renouvelable chez le premier producteur suisse d'électricité (ALPIQ), j'appuie totalement la demande de révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson dans l'optique de permettre la construction du parc photovoltaïque du Marchedieu.

*Manuel Muret*



Mr et Mme Houlès Christian  
1407 route de la Masse  
47130 Bazens

Le 9 mai 2021

Mr Lefranc  
Le Marche Dieu  
23200 Aubusson

Monsieur

Lors de notre rencontre, vous m'avez exposé, votre projet d'implantation d'un champ photovoltaïque sur votre propriété.

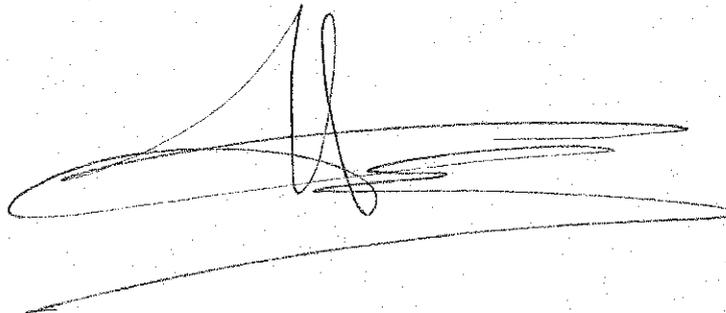
Au cours de cette entrevue, j'ai pu apprécier et mesurer vos connaissances sur les différentes possibilités de production d'électricité par le biais du solaire et voir l'ensemble des panneaux en fonctionnement sur diverses toitures de vos bâtiments.

Cette nouvelle installation solaire, est très intéressante en terme de production, mais surtout s'intègre parfaitement dans le site, sans en dénaturer le paysage et tout en préservant les terres agricoles ainsi que l'ensemble de l'écosystème environnant, ce qui n'est pas le cas pour d'autres types de production, je veux parler de l'éolien.

Notre consommation d'énergie va croissant, il est important de sortir des productions classiques de type nucléaire et de s'orienter vers des solutions qui soient respectueuses de l'environnement et de la santé des êtres vivants.

L'agriculture d'aujourd'hui est en pleine mutation, et il est important que les agriculteurs voient en ce type de projet, non seulement une possibilité de revenu supplémentaire, mais surtout un moyen de pouvoir les accompagner dans les changements de production qui doivent s'opérer dans les années à venir.

Je reste à l'écoute de la suite donnée à votre projet, recevez Monsieur mes respectueuses salutations.





Philippe FROMENTIN  
6, La Goutelle  
23200 SAINT MARC A FRONGIER  
@ : [phfromentin@orange.fr](mailto:phfromentin@orange.fr)  
Tél : 06.58.33.60.37

Saint Marc à Frongier le 13 avril 2021

Lettre à Monsieur Pierre CORSIN - Commissaire Enquêteur du dossier PLU d'Aubusson

Cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant la réduction d'une zone A, l'évolution d'une zone N et la création d'un sous-secteur (zone naturelle photovoltaïque Npv).

Cette modification du PLU est nécessaire pour la réalisation du projet de centrale photovoltaïque sis Le Marchedieu à Aubusson (23) sur les parcelles AV 107, 110, 111, 2020, 206, 273.

Compte tenu du contenu du projet d'agrophotovoltaïsme présenté par le porteur de projet, je considère que cette modification du PLU est une occasion pour tous tant sur le plan économique qu'écologique.

Si le projet implanté sur les parcelles concernées abouti, il va promouvoir la symbiose entre l'agriculture et la technologie avec un levier économique favorable aux exploitants agricoles leur permettant d'avoir des revenus complémentaires non négligeables assurant la pérennité de leur entreprise.

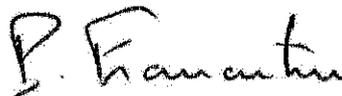
Cette modification du PLU doit être considérée comme une opportunité sur laquelle pourront s'appuyer d'autres collectivités territoriales pour promouvoir des projets similaires, aux profits des agriculteurs implantés sur leur territoire.

La dimension du projet ne doit pas être un obstacle à une décision favorable. Car son essaimage, pour des surfaces plus adaptées à chaque exploitation agricole et en fonction de l'organisation du réseau électrique, permettra à des futurs porteurs locaux (agriculteurs) de pouvoir s'engager sur cette voie en limitant les risques encourus.

Pour les raisons invoquées, je tiens à vous faire part de mon avis favorable à la modification du PLU proposée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe FROMENTIN



Annexe 51 du registre  
d'enquête  
M. CORSIN Pierre  
commissaire enquêteur



Handwritten notes in the top right corner, possibly including a date or page number.

Handwritten text at the top left of the page.

Handwritten text in the upper middle section of the page.

Handwritten text on the right side of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text at the bottom left of the page.

Bertrand Dusaussoy  
Moulin des Vallières  
48 Voueize  
23230 Gouzou  
tel : 06 06 58 71 44  
[dusaussoy23@wanadoo.fr](mailto:dusaussoy23@wanadoo.fr)

Gouzou, le 13 avril 2021.

*Annexe 52 du  
registre d'enquête*

M. CORSIN Pierre  
commissaire enquêteur



Avis pour le projet relatif à la révision du PLU sur la commune d'Aubusson.

Je suis tout à fait favorable à la révision du PLU, révision nécessitée pour la réalisation d'un champ photovoltaïque au lieu dit : Le Marchedieu.  
La réalisation de ce champ photovoltaïque sera un excellent investissement pour Aubusson d'abord et pour la Creuse pour les quelques raisons suivantes (non exhaustives) :

- contribution à la transition énergétique ( une urgence !),
- double utilisation des surfaces : production d'énergie et élevage,
- préservation de l'activité agricole avec l'utilisation de moutons pour l'entretien,
- création de quelques emplois, d'abord pour la réalisation des installations et ensuite pour la maintenance...
- très faible impact écologique sur le site envisagé...

J'espère vivement que ce projet recevra les soutiens nécessaires à sa réalisation que j'estime intéressante pour tous en s'inscrivant dans la nécessité de la transition énergétique...



